

LOBBES. SITES CLASSES

Le décret sur les fouilles, adopté en juillet 1991 par le Conseil Régional Wallon, aborde le problème du classement des monuments et des sites. Voici la liste des biens classés pour l'entité de Lobbes, arrêtée en décembre 1991. (1)

1. Classement comme monument

Eglise Saint-Ursmer. Lobbes	A.R.25.05.1943
Portelette et murs adjacents de l'enceinte. Lobbes	A.R.27.06.1980

2. Classement comme site

Ensemble formé par les murs de l'ancienne abbaye: Portelette, murs adjacents et alentours	A.R.27.06.1980
Pré du Sart. Sars-la-Buissière	A.E.03.07.1987
Forge de Grignard. Sars-la-Buissière	A.E.03.07.1987
Bois à Tourette. Lobbes	A.M.03.07.1990

Marie-Françoise DEBAST

(1) Lettre du Ministère de la Région Wallonne. Direction générale de l'aménagement du Territoire, du Logement. Division des Monuments, Sites et Fouilles.